



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Décision de la CEPP

03 octobre 2007

Conformément à l'article R.165-13 du code de la sécurité sociale, la CEPP a décidé, à son initiative, de procéder à la réévaluation du service attendu ou rendu des catégories de produits et prestations inscrits sur la liste prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale suivantes :

CATÉGORIE DE LA LPP	LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE
Titre I, chapitre 1, section 2 (tous codes).	Dispositifs médicaux pour perfusion à domicile.
Titre I, chapitre 1, section 7, sous-section 1 (tous codes).	Appareils de photothérapie et de contrôle de la bilirubinémie ; pour le traitement de la maladie de Crigler-Najjar de type 1 ; pour les malades de taille inférieure (<) à 1 mètre et supérieure ou égale (> ou =) à 1 mètre.
Titre I, chapitre 1, section 7, sous-section 2 (tous codes).	Appareils de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles et consommables.
Titre I, chapitre 1, section 7, sous-section 4 (tous codes).	Articles divers : dispositifs stériles de recueil des saignée et accessoires, aiguilles serties pour sutures, seringues hypodermiques.
Titre I, chapitre 2, section 1, sous-section 1.	Lits et accessoires.
Titre I, chapitre 2, section 1, sous-section 2, paragraphe 2, C.	Coussins ischiatiques sur mesure (code : 1246424).
Titre I, chapitre 2, section 2, sous-section 3.	Coussins de série de positionnement des hanches et des genoux pour patients polyhandicapés, en position allongée.
Titre II, chapitre 1, section G (concernant le membre supérieur).	Appareils divers de correction orthopédique (membre supérieur).
Titre II, chapitre 4, section 1-A.	Prothèses de sein (codes : 2441375, 2445350, 2447219).
Titre II, chapitre 7, section 1, A à C (tous codes).	Prothèse du membre supérieur. Orthopédie du membre supérieur. Prothèse du membre supérieur mue par énergie électrique, prothèse myoélectrique.
Titre II, chapitre 7, section 4, A.	Réparations et rechanges de pièces relatifs aux appareils de prothèse et d'orthopédie du membre supérieur (à l'exception des réparations et des rechanges communs à différents appareils de prothèse et des réparations et des rechanges particuliers à des appareils d'orthopédie).
Titre II, chapitre 7, section 4, Moulage sur nature, I membre supérieur (tous codes).	Moulage sur nature, membre supérieur.
Titre III, chapitre 1, section 1, sous-section 2.	Implants d'embolisation artérielle (pour fistule artériovineuse, tumeur, anévrisme...) (codes : 3123690, 3183142, 3162217, 3121661, 3106087, 3136378).
Titre III, chapitre 1, section 10.	Implants mammaires (code : 3193057) et implants d'expansion cutanée gonflable (codes 3141592, 3195895, 3187915).